

# Le Petit Penchardais

À LA UNE

## ENTRETIEN DU VILLAGE : LES PENCHARDAIS S'IMPLIQUENT !

P. 18



CIVISME

NATURE

DOSSIER

BIEN VIVRE ENSEMBLE

P. 10

UN PARCOURS  
D'ORIENTATION DANS LE  
BOIS DE PENCHARD

P. 13

# SOMMAIRE

- MAIRIE** P. 4  
Votre nouvelle équipe  
Discours d'installation
- COMMUNICATION** P. 6  
Nouveau site Internet  
Le Petit Pencharçais : nouvelle formule  
Restez connectés  
Partagez vos photos
- ASSOCIATIONS** P. 9  
Club de Jujutsu Pencharçais
- SORTIES** P. 9  
Sortir cet été
- CIVISME** P. 10  
Bien vivre ensemble
- NATURE** P. 13  
Parcours d'orientation à Pencharçard
- VIE PRATIQUE** P. 14  
Se débarrasser de ses encombrants  
3 déchèteries proches de Pencharçard  
Carte d'accès aux déchèteries  
Liste des assistantes maternelles  
Opération tranquillité vacances : pensez-y !  
Nouvelle halte-garderie à Saint-Soupplets  
Les bons réflexes en cas de canicule
- VIE DU VILLAGE** P. 18  
Entretien du village
- RETOUR EN IMAGES** P. 20
- ENFANCE** P. 22  
Remise des cadeaux aux CM2  
Rentrée scolaire 2020/2021  
La Ligue de l'Enseignement
- TRIBUNE LIBRE** P. 24  
Liste *Unis, le ❤️ de Pencharçard bat plus fort*  
Au sujet de l'indemnité des élus
- LOISIRS** P. 26  
Jeux  
Cuisine : l'été, on se rafraîchit !



## PIQUE-NIQUE RÉPUBLICAIN DE PENCHARÇARD

14 juillet à 12h  
Sur le stade de foot

Apportez ce que vous voulez !  
Partagez vos plats préférés, vos  
desserts et boissons.

Un tournoi de pétanque et de  
Ping-Pong seront organisés.  
*Boules et raquettes non fournies*

Tables, chaises, barnum, sur place.

*Évènement conditionné par la météo*

# L'EDITO

## du Maire

*Merci de votre confiance  
lors des dernières élections !*



Chères Penchardaises, chers Penchardais,

Tout d'abord, je souhaite, avec mon équipe, réitérer ici nos très sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors de l'élection municipale du 15 mars 2020.

En nous permettant d'être élus dès le premier tour avec 60% des suffrages exprimés et surtout avec une participation de 55%, largement supérieure à la moyenne nationale, dans un contexte de pré-confinement particulièrement difficile, vous avez clairement exprimé votre besoin de changement.

Notre prise de fonction a été retardée de plusieurs mois et à notre arrivée, nous avons trouvé une mairie à l'abandon avec un certain nombre de dossiers pour lesquels aucune décision n'avait été prise.

Le village, lui-même, était laissé à l'état de friche puisque nos employés communaux, chargés de l'entretien des espaces verts, ont été confinés, sans se poser la question des besoins impératifs du service, la végétation se développant partout dans le village.

Un ramassage des sacs de déchets verts qui s'accumulaient sur les trottoirs n'a finalement été organisé qu'après que nous avons écrit à Madame Dumaine pour lui demander de maintenir la propreté du village.

Depuis le 25 mai, date de notre installation, nous n'avons guère eu de répit.

Il a fallu remettre la machine en marche, en allant à la recherche des informations, Madame le Maire n'ayant pas jugé nécessaire, au plus grand mépris des Penchardais, de nous transmettre les informations utiles à une passation efficace.

Une de nos secrétaires ayant demandé sa mutation, nous nous sommes trouvés en effectif réduit et avons dû redoubler d'efforts pour gérer les affaires courantes, préparer et voter le budget communal.

M.FRUCHART, notre employé communal chargé de l'entretien des espaces verts s'est également retrouvé seul puisque le contrat de son collègue qui ne pouvait être prolongé est arrivé à terme.

Notre optimisme et notre volonté d'action n'en ont pas pour autant été entamés.

Nous avons organisé, à l'attention de tous les Penchardais, une distribution de masques que l'équipe sortante n'avait assurée qu'à l'égard de certains.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons, dès le samedi 30 mai, assuré une permanence des élus en mairie le matin de 9h00 à 12h00.

Nous avons décidé, en soutien à M. FRUCHART, de mobiliser les bonnes volontés pour nettoyer les abords des terrains de tennis et redonner un coup de fraîcheur à notre plateau omnisports comme vous pourrez le lire dans ces pages.

Beaucoup reste à faire dans le domaine de l'entretien du village et nous n'hésiterons pas à renouveler ce genre d'opérations pour le bénéfice de tous.

Nous avons commencé à travailler à l'un des projets majeurs de notre campagne. Ainsi, le mois de septembre devrait voir le démarrage du projet d'extension de l'école ainsi que les premières décisions en matière de stationnement rue de Neufmontiers et rue de l'Arpent noir.

Avec mon équipe nous sommes très heureux de vous présenter cette nouvelle version du Petit Penchardais que nous nous étions engagés, durant la campagne municipale, à rafraîchir. Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à le lire que nous en avons mis à le préparer.

*Marc ROUQUETTE*

### RESTONS EN CONTACT

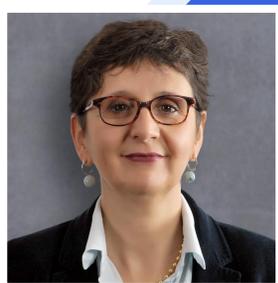
Ecrivez-moi sur [mairie@penchard.fr](mailto:mairie@penchard.fr)  
ou prenez rendez-vous au **01 64 34 10 86**

## VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE

*Pendant les 6 années à venir, avec cette nouvelle équipe alliant compétences et dynamisme, nous allons redonner vie à notre village, repenser la communication et prioriser les sujets et les dépenses en fonctions des réels besoins des Penchardais.*



Marc **ROUQUETTE**  
Maire et Conseiller  
communautaire



Géraldine **DUPARAY**  
Ère adjointe



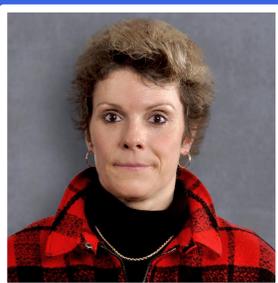
Jérôme **QUELLIER**  
2ème adjoint



Christine **SIEVERT-PERE**  
3ème adjointe



Guy **THOMASSIN**  
4ème adjoint



Nathalie **DELL'OSTE**  
Conseillère municipale



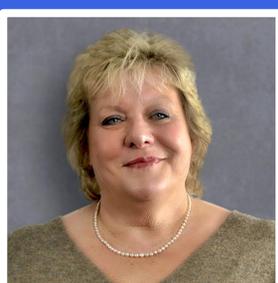
Patrick **CONQ**  
Conseiller municipal



Kelvine **ROUSSEAU**  
Conseillère municipale



Patrick **CARDONNET**  
Conseiller municipal



Isabelle **MERLIN**  
Conseillère municipale



Jérémy **BARDEAU**  
Conseiller municipal  
délégué



Delphine **RODRIGUEZ**  
Conseillère municipale



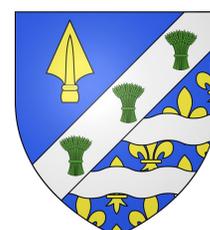
Camille **BENARD**  
Conseillère municipale  
d'opposition



Stéphane **BOURGEOIS**  
Conseiller municipal  
d'opposition



Hélène **NOURRY**  
Conseillère municipale  
d'opposition



MAIRIE DE  
**Penchard**

# DISCOURS D'INSTALLATION DU MAIRE

Prononcé lors de la séance d'installation du Conseil Municipal du 25 mai 2020 par M. le Maire

« Je souhaite maintenant exposer en quelques mots les 5 principes fondamentaux qui nous ont guidés dans l'élaboration de notre programme et qui, de la même façon, resteront au cœur de notre action au service de notre village et de ses habitants.

**Le service** justement, nous avons été élus pour servir et c'est précisément ce que nous entendons faire. Chacun de vous sait combien nous avons été frustrés de ne pas pouvoir faire plus durant cette période de confinement, combien nous aurions aimé être davantage associés et surtout participer de manière plus active à l'action en faveur de nos concitoyens.

La gestion de la distribution des masques est un bon exemple de ce que nous aurions fait différemment. Beaucoup reste à faire et je sais pouvoir compter sur vous pour tout ce que nous serons amenés à entreprendre au service de nos concitoyens.

**L'écoute** : la mairie et l'équipe dirigeante doivent être à l'écoute des habitants. Ces derniers doivent obtenir un accès plus aisé aux services communaux et c'est d'ailleurs tout le sens de notre volonté d'extension des horaires d'ouverture de la mairie et de notre engagement à la création d'une permanence des élus tous les samedis matin en mairie : être plus proche des habitants, être à leur écoute, pouvoir les renseigner, répondre à leurs interrogations et les rassurer quant à leurs éventuelles inquiétudes.

**La transparence** : nous avons eu l'occasion, au cours de notre précédent mandat, de connaître la façon de procéder de l'équipe sortante. Nous nous sommes souvent offusqués de leur habitude à mettre les Penchardais devant le fait accompli, de ne communiquer qu'à minima.

Un exemple : la tentative de création de logements sociaux sans concertation aucune ni du conseil municipal ni des habitants. Sans notre intervention et le recours que nous avons introduit auprès du Tribunal Administratif, nous aurions aujourd'hui 3 bâtiments sur le site de l'ancienne gare qui aurait été rasée. Quant au terrain de boules et le plateau multisports, ils auraient tout simplement disparu.

Nous l'avons dit lors de notre réunion publique et je veux le redire ici, tout projet qui aura un impact sur la qualité de vie dans notre village fera au préalable et sans exception l'objet d'une communication et d'un échange avec les habitants. Il en va du maintien de la relation de confiance à laquelle nous sommes très attachés.

**L'équité** : chaque Penchardais doit être traité de la même façon, les privilèges ont été abolis en 1789 et nous n'entendons pas les réinstaurer ! Nous nous étions opposés au maintien du tarif préférentiel de location de la salle des fêtes pour les élus et dans le même esprit, nous traiterons équitablement toutes les associations s'agissant de l'octroi de subventions. Aucun privilège ou passe-droit n'aura cours, la règle sera la même pour tous. Le statut de conseiller municipal n'apportera aucune faveur, il portera même au contraire, une obligation d'exemplarité et je sais pouvoir compter sur votre probité à tous.

**L'union** enfin : il ne suffit pas de la proclamer, il faut la réaliser. Je souhaite en finir avec les clivages dans lesquels le village a été tenu pendant trop d'années : les bons opposés aux mauvais, les amis aux ennemis, les jeunes aux anciens, les parents d'élèves aux autres...

On œuvrera pour tout le monde et tout le monde sera associé à la vie du village.

On devra aussi composer avec l'opposition. On peut penser différemment, avoir des avis divergents...

L'essentiel est que la décision finale soit prise avec pour seul objectif l'intérêt général. Notre projet de création d'un Comité des Fêtes et de retour d'une fête communale n'a pas d'autre but que de rassembler tous les habitants autour d'un moment de partage et de convivialité.

Alors pour ne plus avoir à répondre « on a toujours fait comme ça », il devra y avoir un profond changement sur le fond et sur la forme.

Tout cela va nécessiter de se mettre au travail. Je compte sur un véritable investissement de chacun des conseillers ainsi que des employés communaux.

Ensemble, majorité et opposition, nous construirons le nouvel avenir de Penchard. »

# NOUVEAU SITE INTERNET

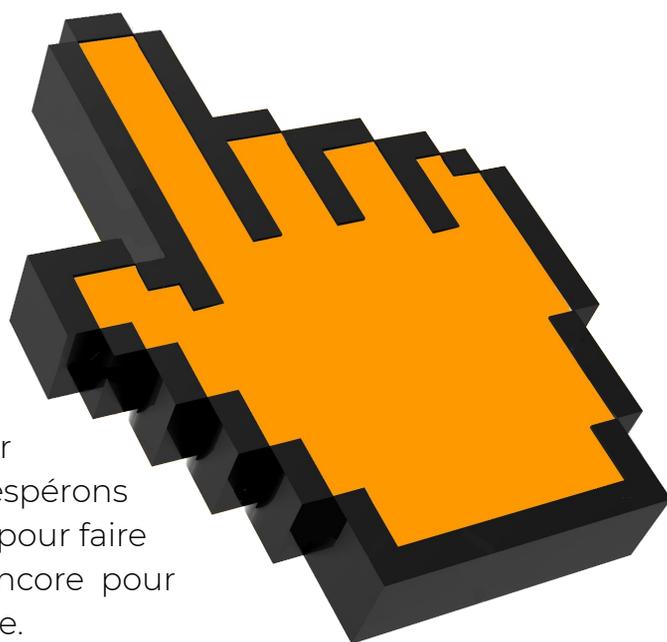
Nous sommes très heureux de vous annoncer la mise en place **d'un nouveau site Internet communal**. Nous travaillons depuis plusieurs mois à sa conception pour pouvoir vous proposer, au plus vite, un site opérationnel, pratique, actualisé et agréable à consulter.

Cette première version du site Internet communal pourra paraître dans un premier temps pauvre en contenus. Ce site Internet va encore évoluer et continuer à s'alimenter avec le temps afin d'apporter tous les services que nous sommes en mesure de vous proposer sur cette plateforme.

[www.penchard.fr](http://www.penchard.fr)

Notre ambition est aussi de vous offrir **plus de liberté d'expression** afin que vous puissiez, en toute autonomie, publier des informations directement sur le site de la commune, dans un espace dédié et réservé. Nous pensons que c'est le rôle de la mairie de mettre à disposition des habitants des moyens de s'exprimer publiquement, sans intermédiaires et en toute transparence.

Il s'agit d'un fonctionnement assez novateur, pour ne pas dire inédit pour un site communal. Nous espérons que vous pourrez régulièrement utiliser ce canal pour faire part de vos commentaires, constatations ou encore pour remonter des informations propres à la commune.



Ce nouveau site Internet est évidemment optimisé pour pouvoir être consulté depuis vos différents **écrans d'ordinateur, tablette et/ou mobile**. Il est également conforme aux standards d'accessibilité afin d'en faciliter la consultation par les personnes faisant l'objet d'un handicap.

Il nous apparaît important de préciser que la conception et la création de ce nouveau site Internet n'aura nécessité **aucune dépense de la part de la commune**. De plus, selon les contrats de maintenance actuels dont nous avons pu prendre connaissance, nous réaliserons des économies car ces contrats ne seront pas renouvelés. Celui-ci n'entraînera aucuns frais supplémentaires dans le futur, pour la maintenance technique et les mises à jour des différents contenus : en effet, nous disposons des compétences au sein des membres du conseil municipal, pour pouvoir gérer de manière professionnelle ce site Internet et son évolution.

Si vous souhaitez profiter de ce site, pour partager des idées ou des contenus, n'hésitez pas à nous en faire part. Vous trouverez tous les moyens pour prendre contact avec la mairie, à la dernière page de ce journal.

## LE PETIT PENCHARDAIS : NOUVELLE FORMULE

Nous avons annoncé dans notre programme que nous mènerions une profonde réforme du mode de communication de la commune. A cet effet nous nous étions engagés à **moderniser la formule du Petit Pencharçais** et à vous proposer un nouveau site Internet.

Vous tenez désormais entre vos mains la première mouture du nouveau Petit Pencharçais. Nous espérons que vous apprécierez sa mise en page et que vous y trouverez les informations que vous attendez.

Cette édition du mois de juin n'est que la première version de cette nouvelle formule, un certain nombre de choses peuvent et vont très certainement évoluer à l'avenir. Toute l'équipe s'est mobilisée pour y travailler et maintenir le rythme auquel les Pencharçais sont habitués, à savoir un numéro tous les trimestres. Il nous apparaissait important de pouvoir vous proposer cette publication du mois de juin, malgré l'effervescence des sujets, suite à notre installation au sein de la mairie.



Notre ambition est qu'il soit le vecteur d'informations de la mairie. Vous y trouverez donc des petits reportages sur les différents évènements qui ont eu lieu dans notre commune et sur les projets que l'équipe municipale développe. Nous souhaitons aussi que ce journal soit quelque peu **divertissant** et propose des contenus destinés à **toute la famille**.

Nous souhaitons notamment que vous y participiez en nous proposant, par exemple, vos plus belles photos du village (ou autre) que nous utiliserons, avec votre autorisation, pour illustrer la couverture du prochain numéro.

Ce journal doit également être un moyen de communication entre nous : aussi nous vous encourageons à nous écrire pour nous poser vos questions, nous faire des suggestions concernant des contenus que vous souhaiteriez y retrouver.

Bonne lecture.

## BUDGET DU JOURNAL

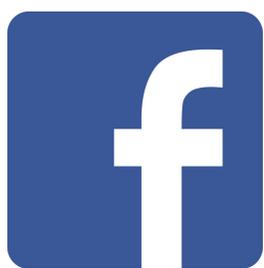
La rédaction et la conception de ce journal sont entièrement réalisées par les membres de l'équipe municipale. L'impression est, quant à elle, confiée à un imprimeur professionnel. Cette stratégie permet de réaliser de conséquentes économies par rapport à une impression sur l'imprimante de la mairie comme cela se faisait jusqu'à présent.

Ainsi, nous sommes en mesure de vous proposer un journal plus qualitatif, plus dense en informations en diminuant le coût d'impression et sans mobiliser le personnel de mairie.

Nous envisageons pour les prochains numéros de trouver des annonceurs (publicités locales) pour participer aux frais. Notre objectif étant de pouvoir couvrir la totalité des frais d'édition pour rendre le journal totalement gratuit, à terme, pour la commune.

*Imprimeur : Le Magasin Du Print (Neuilly Sur Marne - 93)*

### RESTEZ CONNECTÉS



#### Facebook & Instagram

Les réseaux sociaux sont un moyen simple, rapide et efficace pour communiquer. Celles et ceux qui sont abonnés à la page Facebook de la Mairie ont pu constater que nous profitons et exploitons autant que possible ces médias pour vous tenir informés.



Rejoignez-nous !

@penchard.mairie



Si vous êtes adeptes des réseaux sociaux, nous ne pouvons que vous encourager à **suivre la page Facebook & Instagram** pour être au courant instantanément de ce qui se passe et ce qui est prévu au sein de notre village.

C'est également un moyen pour nous, vos élus, d'être en contact direct et permanent avec vous pour recueillir vos impressions et répondre à vos questions.



### PARTAGEZ VOS PHOTOS DE PENCHARD

Nous souhaitons mettre à l'honneur les talents des photographes de Penchard. Nos paysages ne manquent pas de beauté, quelle que soit la saison. Sortez vos appareils photos, et nous publierons une sélection des plus belles photos ou des plus originales. Et pourquoi pas faire la couverture du Petit Penchardais !

Tout le monde peut participer, même les enfants qui font souvent preuve d'une grande imagination.

Envoyez-nous vos clichés sur : [mairie@penchard.fr](mailto:mairie@penchard.fr)

## CLUB DE JUJUTSU PENCHARDAIS



### Dernière rencontre avant les vacances

Le Club de Jujutsu Penchardais, comme tous les clubs sportifs, attendait avec impatience une reprise de ses activités. La sortie progressive du confinement a ouvert une possibilité d'activité en plein air **sans contact, uniquement basée sur des exercices individuels.**

Notre méthode « Wa-Jutsu » le permet en axant le travail sur les éducatifs de base, coups frappés, exercice de déplacements et de stabilité ainsi que sur les katas armés : Tanto (poignard) ou sabre (iaïto). Des pratiquants de clubs amis (Meaux, Congis et Antony) nous ont rejoints pour ce dernier cours de la saison dirigé par Jérôme Chambault, Maître dans la discipline « méthode Wa-Jutsu » avec le titre d'Okuden ShiHan.



Le club de Jujutsu Penchardais souhaite à toutes et à tous de très belles vacances.

## SORTIES

### SORTIR CET ÉTÉ

Après cette période de confinement, la ville de Meaux annonce un grand programme d'animation pour proposer des activités aux familles nombreuses qui ne partent pas en vacances cet été et pour relancer les activités commerciales. Plus d'info sur [www.ville-meaux.fr](http://www.ville-meaux.fr)





*Vous avez choisi de vivre à Penchard pour son caractère rural, les avantages de la campagne et la proximité de la ville. Mais pour conserver ce caractère convivial, il faut respecter quelques règles du bien vivre ensemble.*



## BRUIT

Le bruit est sans doute la nuisance la plus pénible à supporter. Il convient d'être particulièrement attentif au respect des règles de vie en communauté.

### Travaux de bricolage

Les gros travaux, tout comme les plus petits (*Karcher, tondeuse, scie etc.*), au sein de votre propriété doivent respecter des horaires réglementaires. Ces plages horaires assurent les moments calmes indispensables à la sérénité et au repos de chacun.

Du **lundi** au **vendredi** :



Le **samedi** :



Le **dimanche** et jours **fériés** :



Lorsque des entreprises interviennent chez vous pour réaliser des travaux, en semaine, les horaires qui s'appliquent sont de 7h00 à 20h00 et à partir de 8h00 le samedi. Veillez à ce que celles-ci en soient informées et respectent strictement ces périodes réglementaires.

*Arrêté préfectoral n° 19ARS4ISE du 23 septembre 2019*

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Même avant 22 heures, tout bruit gênant peut être sanctionné.

## Fêtes, musique etc.

Les réunions entre amis ou en famille sont des moments de partage qui sont parfois difficiles à contenir. Il est toujours très apprécié de prévenir son voisinage lorsque vous organisez une fête dans votre jardin. Les voisins seront toujours plus tolérants s'ils ont été avertis et si ces réunions restent ponctuelles.

Il n'en demeure pas moins que le tapage la nuit, comme en pleine journée, est interdit et répréhensible.

La tolérance du voisinage pourra être de très courte durée si le bruit devient particulièrement excessif et s'avère être indiscutablement irrespectueux.

Si votre voisin est trop bruyant, nous vous conseillons de l'informer en lui expliquant calmement et cordialement le trouble qu'il occasionne.



Si malheureusement votre intervention ne porte pas ses fruits, adressez-vous au commissariat qui pourra constater l'infraction.

Souvent, le trouble cesse immédiatement suite à la visite de la police, toujours plus persuasive que vous-même, pour rappeler les règles de savoir-vivre. Les voisins bruyants sont rarement verbalisés lors d'un premier signalement et un simple rappel à l'ordre est généralement suffisant. Cependant, s'ils sont coutumiers du fait, ils encourent une amende de 450€.

## Chiens bruyants

Nos animaux domestiques, en particulier les chiens, peuvent aussi être source de nuisances. Un chien qui aboie très régulièrement devient très rapidement insupportable pour le voisinage. Ne laissez pas votre chien seul dans votre jardin, sans la présence de ses propriétaires.

Un chien qui aboie sans cesse n'est pas une fatalité. Consultez un vétérinaire qui saura vous conseiller sur les raisons de ce comportement.

Il est toujours préférable d'informer le propriétaire, avec courtoisie, de votre gêne. Il se peut que celui-ci n'ait pas conscience du comportement bruyant de son animal en son absence. Aussi, les aboiements de son propre chien paraissent toujours moins gênants pour le propriétaire que pour les voisins.

## ESPACE PUBLIC

### Stationnement

Le stationnement peut être difficile dans certaines rues de notre village. Nous travaillons à rendre le stationnement plus facile mais dans l'intervalle, respectez les zones de circulation des piétons (trottoirs, passages piétons etc.), même pour un arrêt de quelques minutes.

Obliger les piétons à circuler sur la chaussée, en raison d'un véhicule qui bloque le passage sur le trottoir, n'est pas un comportement de "bien vivre ensemble", outre le fait que cela est parfaitement interdit.

### Trottoirs

L'entretien des trottoirs (*feuilles, neige, verglas*) est de la responsabilité des riverains.

### Circulation des voitures

Les limitations de vitesse et le sens de circulation doivent être respectés dans toutes les rues de notre village. Nous sommes déterminés à faire respecter la vitesse dans nos rues, que cela soit par de nouvelles infrastructures ou par des contrôles par les services de police.

### Déjections canines

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal (*les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics ou encore les espaces des jeux publics pour enfants*). Seuls les caniveaux sont autorisés.

### Chiens de catégorie 1 et 2

Les chiens d'attaque et de garde/défense doivent être muselés et tenus en laisse. Les propriétaires de ces chiens doivent être titulaires d'un permis à retirer en mairie. Même gentils, ils peuvent effrayer un enfant ou un passant.

## FEUX

### Déchets verts

Le brûlage de tous déchets, déchets verts y compris, dans les jardins est interdit. Il est également interdit de brûler ses déchets verts avec un incinérateur de jardin (*article 84 du règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne*).

Brûler des déchets dans son jardin est irrespectueux

envers ses proches voisins à qui l'on impose des odeurs très fortes et souvent nocives. Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.



## ELAGAGE

### Arbres

Les branches des arbres qui dépassent chez vos voisins peuvent être source de conflits. Vous avez l'obligation d'entretenir et de tailler vos arbres afin que ceux-ci ne débordent pas de votre propriété. Bien que votre voisin ne puisse pas lui-même couper les branches gênantes, il peut cependant vous imposer de couper les branches qui dépassent sur sa propriété. Si les branches de votre arbre fruitier pendent chez votre voisin, il a parfaitement le droit d'en cueillir les fruits.

### Haies

Les haies qui envahissent votre voisin, ou l'espace public, doivent également être impérativement taillées. Toute plantation doit se trouver à 50 cm minimum de la limite de propriété, si la haie est inférieure à 2 mètres de hauteur. Au dessus de cette limite de hauteur, une distance de 2 mètres à partir de la limite de propriété doit être respectée. La mesure s'effectue au centre du pied de l'arbre, même si l'arbre n'a pas un tronc droit.



## UN PARCOURS D'ORIENTATION DANS LE BOIS DE PENCHARD

Créé par l'association TEAM EX AEQUO - Famille DEWAELE

### UNE PROMENADE LUDIQUE EN FAMILLE

En voilà une belle idée pour découvrir ou redécouvrir le bois du Télégraphe ! Ce parcours d'orientation vous invite à retrouver plusieurs balises installées sur les troncs d'arbre tout au long du chemin. Les plus jeunes (*comme les moins jeunes*) peuvent s'aventurer sur les sentiers déjà existants dans le bois pour mettre la main sur la fameuse balise avant de partir à la recherche de la suivante.

Ce parcours imaginé par la famille DEWAELE, disponible et accessible à tous, peut se diviser en deux : la **petite aventure** et la **grande aventure**.

Comptez 2 heures dans la fraîcheur des sous bois pour boucler ce tour et identifier les balises (*15 petits morceaux de bois décorés d'un sigle*) disposées astucieusement sur les abords. Parfois il faut chercher ! Et oui, les balises peuvent être cachées...

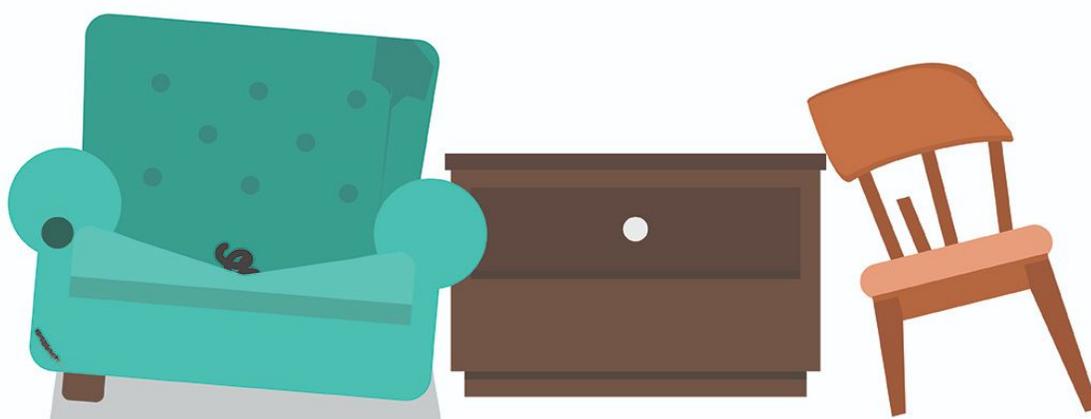


Pour celles et ceux qui aiment la compétition, le record de l'épreuve pour les 15 balises s'établit en 1h42 (*la grande aventure*) ou en 50 minutes pour les 6 balises (*la petite aventure*). Le départ et l'arrivée se font à LA BOÎTE AUX LIVRES, située à côté de la place de la mairie. Ce parcours est remis à jour régulièrement par la famille afin que vous puissiez vous lancer à nouveau à l'aventure.

Le nouveau plan, explications détaillées et fiche réponse prochainement disponibles sur le site de la mairie :

Menu : **Mon village** > **Sports & Loisirs**

# SE DÉBARRASSER DE SES ENCOMBRANTS



### Plusieurs solutions :

1. Les **déchèteries communautaires** (Crégy-Lès-Meaux ; Meaux ; Monthyon)
2. Les **commerces** sont tenus de reprendre vos objets encombrants lors du remplacement de l'ancien par le nouveau (exemple : canapé, chaudière, réfrigérateur, etc.)
3. Le service de **collecte des encombrants** à votre domicile sur rendez-vous.

### Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous :

Il est possible de faire enlever vos encombrants directement à votre domicile sur prise de rendez-vous.

A Penchard, les ramassages s'effectuent les mercredis des **semaines impaires** (*semaine dont la date du lundi est impaire*), sauf le premier mercredi du mois (*même s'il s'agit d'une semaine impaire*).

Pour prendre rendez-vous, 3 possibilités s'offrent à vous :

1. **Remplir le formulaire de demande en ligne** (*démarche dématérialisée*).  
Afin de faciliter vos demandes, nous avons dématérialisé cette démarche afin que vous puissiez la faire facilement sur Internet sans imprimer ni scanner de documents.
2. **Remplir le formulaire à imprimer.**  
Ce formulaire est disponible en téléchargement sur le site de la mairie
3. **Se rendre directement en mairie**  
Rendez vous en mairie pour retirer ou remplir votre formulaire sur place.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la mairie dans le menu suivant :

Menu : *Mon village* > *Vie pratique* > *Déchets* > [Ramassage des encombrants](#)

Longueur des objets max : **2 mètres**    Poids total max : **50 Kg**    Volume total max : **1,5 m<sup>3</sup>**

## 3 DÉCHÈTERIES PROCHES DE PENCHARD

### Crégy-Lès-Meaux

**Adresse :**

Le Trou de Chaillouet,  
Chemin de Meaux

**Horaires d'ouverture :**

Lundi : 10h-12h / 14h-18h

Mardi : **fermé**

Mercredi : 10h-12h / 14h-18h

Jeudi : **fermé**

Vendredi : 10h-12h / 14h-18h

Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Dimanche : **fermé**

Fériés : **fermé**



### Meaux

**Adresse :**

Z.A. de la Bauve, Rue de la  
Bauve

**Horaires d'ouverture :**

Lundi : 9h-12h / 14h-18h

Mardi : 9h-12h / 14h-18h

Mercredi : 9h-12h / 14h-18h

Jeudi : 9h-12h / 14h-18h

Vendredi : 9h-12h / 14h-18h

Samedi : 9h-18h

Dimanche : **fermé**

Fériés : **fermé**



### Monthyon

**Adresse :**

Rue du chemin vert

**Horaires d'ouverture :**

Lundi : 14h-18h

Mardi : 14h-18h

Mercredi : 14h-18h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 10h-12h / 14h-18h

Samedi : 9h-12h / 14h-18h

Dimanche : **fermé**

Fériés : **fermé**



**Dès le 11 juillet 2020 : Accueil en déchèterie sans RDV**

## CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Indispensable, la carte d'accès aux déchèteries permet de se débarrasser de ses encombrants sur l'ensemble des déchèteries du SMITOM. 3 personnes peuvent être déclarées pour utiliser une même carte d'accès.



### Comment obtenir sa carte d'accès ?

#### 1. Sur Internet :

Pensez à numériser (scanner) les pièces qui vous seront demandées :

- Les pièces d'identité des personnes autorisées à utiliser la carte (3 au maximum),
- La première page de la dernière taxe d'habitation réglée par le demandeur de la carte faisant mention du n° fiscal.

#### 2. Par courrier, email ou fax :

Téléchargez le coupon d'inscription disponible sur le site Internet de la mairie ou à venir retirer en mairie. Retournez le coupon par courrier, email ou fax :

Chemin de la Croix Gillet - 77122 MONTHYON

Fax : 01 60 44 40 05 - [contact@smitom-nord77.fr](mailto:contact@smitom-nord77.fr)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la mairie dans le menu suivant :

Menu : *Mon village* > *Vie pratique* > *Déchets* > **Déchèteries**

# LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES SUR PENCHARD

Mme <b>ANDRE MORIM</b> Paula	35 RUE DE SENLIS	06 43 28 16 47
Mme <b>BURRI</b> Nathalie	29 RUE LUCIEN DUQUESNE	06 23 33 61 88
Mme <b>BUVENS</b> Andrea	4 A RUE LUCIEN DUQUESNE	06 64 75 90 13
Mme <b>DA FONSECA</b> Monica	2 BIS RUE DE SENLIS	06 15 12 52 39
Mme <b>DOUAIR</b> Sarah	8 RUE DU CAPITAINE GUY HUGOT DERVILLE	06 30 30 89 09
Mme <b>DUMAS</b> Nathalie	18 RUE DES ACACIAS	01 60 24 30 88
Mme <b>GOUGEON</b> Virginie	6 RESIDENCE DU BOIS	06 23 57 52 92
Mme <b>MARTIN</b> Françoise	29 RUE DES ACACIAS	07 81 17 19 28

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES, PENSEZ-Y !

**OPÉRATION  
TRANQUILLITÉ  
VACANCES**

Partez serein, la Police Municipale veille **jour et nuit** sur votre **domicile** pendant vos **vacances**

Formulaire d'inscription disponible auprès de la **Police Municipale**

SÉCURITÉ  
POUR  
TOUS !

Depuis 24 ans, la Mairie de Meaux propose un service totalement gratuit pour les personnes qui veulent partir en vacances l'esprit tranquille !

La Police Municipale veille sur votre domicile pendant vos vacances. Elle fait des rondes autour de chez vous plusieurs fois par jour, nuit comprise. Ils pourront ainsi s'assurer de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, prendre immédiatement les mesures nécessaires.

Pour profiter de ce service, il suffit de s'inscrire auprès de la Police Municipale.

Bonnes vacances !

**Police Municipale de Meaux**

5 rue Léon Le Royer

Tél : 01 60 24 35 35

# NOUVELLE HALTE-GARDERIE À SAINT-SOUPPLETS

**HALTE-GARDERIE**  
**"LES GRIBOUILLES"**

48, rue du Général Maunoury  
77165 Saint Soupplets

**EVEIL**

}

**Pour les enfants âgés**  
**de 3 mois à 3 ans**

**HORAIRES :**  
Les lundis, mardis et jeudis  
(hors vacances scolaires)  
De 8h30 à 11h30  
et de 13h à 17h

**AUTONOMIE**

**SOCIALISATION**

**Renseignements et inscriptions :**  
Auprès de Catherine MERINO (responsable de la structure)  
01.60.01.68.06  
haltegarderie@saint-soupplets.fr



## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE CANICULE

Pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs, voici quelques réflexes à adopter :

1. **S'hydrater** souvent et abondamment, même si l'on n'a pas soif
2. **Eviter de sortir** aux heures les plus chaudes
3. Eviter de pratiquer une activité physique
4. **Mouiller son corps** plusieurs fois par jour (brumisateur, douche, ...)
5. Passer si possible quelques heures **dans un endroit frais** (pièce rafraîchie ou climatisée, centre commercial, cinéma, ...)
6. **Aider les personnes les plus fragiles** et demander de l'aide si besoin



# ENTRETIEN DU VILLAGE : LES PENCHARDAIS S'IMPLIQUENT

## Une nouvelle énergie

Dès notre installation, nous avons souhaité impulser une **nouvelle dynamique** au sein de notre village. Nous souhaitons profiter de notre nouveau rôle d'élus pour **faciliter la prise d'initiative** au sein de la commune.

Durant de longs mois de confinement, notre village s'est lentement dégradé et la nature a pris le dessus sur l'ensemble de la commune. Une fois le déconfinement engagé, notre agent communal en charge de l'entretien des espaces verts ne peut, à lui seul, venir à bout de ce chantier gigantesque, après une aussi longue période sans entretien.

Nous avons lancé des opérations d'entretien de nos espaces communs en faisant **appel à tous les penchardais**. Le samedi 30 mai, nous avons souhaité organiser une opération de nettoyage et débroussaillage des abords des **terrains de tennis** alors que l'ASTP (Association Sportive de Tennis de Penchard) lançait sa nouvelle saison d'inscription.

Le samedi 20 juin, nous avons aussi proposé la **réhabilitation du terrain de sport** vieillissant et envahi par les mauvaises herbes. C'est ainsi que de nombreux penchardais ont répondu présents pour participer durant 1 heure, 1 demi-journée ou encore la journée entière. Un vrai plaisir que de se retrouver, de faire connaissance avec de nouvelles personnes autour d'un projet d'intérêt général. Tous ensemble, nous avons pu débroussailler les abords du terrain et désherber une bonne partie de l'esplanade où les boulistes aiment à se retrouver pour quelques parties de pétanque. Le plateau a été totalement nettoyé (souffleur) évacuant cailloux mais aussi éclats de verre, vis et clous malheureusement présents sur la surface. Les lignes du terrain de handball ont été repeintes ainsi que les cages de but. Un travail énorme réalisé en une seule journée par tous les habitants bénévoles, dans la bonne humeur.

D'autres opérations de ce type seront organisées à l'avenir. Pour participer et proposer votre aide, consultez régulièrement le site Internet de Penchard, le panneau lumineux ou mieux encore, abonnez-vous à la page Facebook de la commune.



**Merci aux participants bénévoles :** Régis DUBOST • Patricia LEPICIER • Hervé BOYAR • Stéphane LE NIR • Elisa BOURGEOIS • Augustin ATTOLOU • Ronan PIANET • Alix FRENEL • Tony DA ROCHA • Frédéric PRENTIGNAC, notre boulanger et Jervis ARONCE CURA son apprenti • Stéphane BOURGEOIS • Hélène NOURRY • Camille BENARD • Stéphane DUPARAY • Christian SIEVERT-PERE • Guy THOMASSIN • Nathalie DELL'OSTE • Laurent DELL'OSTE • Jérémy BARDEAU • Marc ROUQUETTE • Jérôme QUELLIER



## SACS DÉCHETS VERTS

Si vous n'avez pas retiré vos sacs à déchets verts, vous pouvez venir les récupérer en mairie aux horaires d'ouverture, même le samedi matin !



## A VOS MASQUES !

Bien que nous ayons conscience que beaucoup de penchardais sont maintenant équipés en masque lavables et réutilisables, la mairie tient à votre disposition un stock pour celles et ceux qui en auraient besoin.



## COLLECTE DU VERRE

Un nouveau bac de récupération du verre a été commandé à la CAPM et sera installé à la résidence du Bois.



## DÉFIBRILLATEUR (DAE)

Rappel : Un défibrillateur automatique est disponible et accessible du grand public sur la façade de la mairie. Cet appareil entièrement automatisé, permet de délivrer un choc électrique à la personne faisant l'objet d'un arrêt cardiaque. L'utilisation de cet appareil permet de gagner de précieuses minutes avant l'arrivée des secours.

Entièrement automatisé, l'appareil vous guide vocalement pour son application sur la victime et effectue automatiquement un diagnostic cardiaque. L'appareil vous informe des gestes à adopter et vous informe lorsque le choc électrique est nécessaire pour relancer le coeur de la victime.

Envoyez toujours un proche récupérer cet appareil au pas de course pendant que quelqu'un continue de procurer les premiers secours (massage cardiaque).

## DÉPOSE SAUVAGE DU VERRE

Lorsque les bacs de collecte sont pleins, nous vous prions de ne pas déposer vos bouteilles et bocaux en verre au pied et à l'extérieur du container de collecte : ceci est considéré comme une dépose sauvage, même s'ils sont entreposés dans une caisse ou un sac.

L'organisme en charge de vider les containers n'est pas missionné pour ramasser le verre à l'extérieur du container, ni pour nettoyer le verre cassé qui jonche le sol. Nous vous demandons donc de **garder vos bouteilles en verre** jusqu'à ce que le container puisse à nouveau les accueillir.

N'hésitez pas à contacter la mairie lorsque le bac est plein. Nous demanderons à le faire vider au plus vite si nous n'en avons pas déjà été informés.

# RETOUR EN IMAGES



**25 mai 2020** - Installation du nouveau conseil municipal



**Depuis le 28 mai 2020** - Distribution de masques en mairie



**30 mai 2020** - Opération débroussaillage du terrain de tennis



**7 juin 2020** - La Fête des Mères à l'honneur avec la diffusion des messages des Pencharlais



**9 juin 2020** - Don de gel hydroalcoolique des jeunes agriculteurs de Seine-et-Marne



**13 juin 2020** - Distribution de sacs de déchets verts



**21 juin 2020** - Nouveau succès pour les messages de la Fête des Pères sur le panneau lumineux communal



**20 juin 2020** - Opération réhabilitation du terrain de sport avec l'aide de nombreux bénévoles



## REMISE DES CADEAUX AUX ÉLÈVES DE CM2



Dix-sept élèves vont quitter l'école de Penchard pour entrer au collège Georges Sand de Crégy lès Meaux. M. le Maire et des membres du Conseil Municipal les ont accueillis dans la cour de la Mairie le vendredi 26 juin pour un petit goûter (minis viennoiseries de la boulangerie Le fournil de Cathy, friandises et boissons) et leur remettre un livre **qu'ils ont pu choisir parmi une sélection** de très beaux ouvrages. Ce sont donc des livres documentaires sur l'archéologie, les merveilles de la nature ou les chevaux ainsi que des romans tels que "Les mystères de Londinor", "Les mamies attaquent" ou "Les agents secrets de la cour de récré" qui ont été distribués.

Lors de ce moment sympathique et convivial, M. le Maire leur a expliqué que le passage en 6ème est une étape importante qui fait grandir un peu. En effet, les élèves vont découvrir de nouvelles matières, nouveaux professeurs, travail personnel plus important, emploi du temps plus souple...

Mais en attendant, ils vont pouvoir profiter des grandes vacances avec un peu de lecture. Nous leur souhaitons bon courage pour cette nouvelle étape dans leur scolarité.



# RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021

Durant le conseil d'école du mardi 9 juin 2020, Mme Auguste (directrice de l'école de Penchard) a annoncé les effectifs suivants pour la rentrée 2020 - 2021 :

Petite section : 12 élèves  
Moyenne section : 22 élèves  
Grande section : 19 élèves

CP : 20 élèves  
CE1 : 16 élèves  
CE2 : 22 élèves  
CM1 : 15 élèves  
CM2 : 29 élèves

Soit un total de **155 élèves** (l'effectif actuel étant de 149 élèves).

La répartition ci-dessous est prévue, toutefois, elle peut être revue s'il y avait de nouvelles inscriptions durant les grandes vacances.

12 PS et 14 GS soit 26 élèves.

10 CE1 et 15 CE2 soit 25 élèves.

22 MS et 5 GS soit 27 élèves.

7 CE2 et 18 CM2 soit 25 élèves.

20 CP et 6 CE1 soit 26 élèves.

15 CM1 et 11 CM2 soit 26 élèves.

En ce qui concerne le matériel scolaire, une circulaire datant du 04/05/2017 est consultable en ligne sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). Elle prévoit que la liste des fournitures scolaires doit être limitée en raison des difficultés financières de certaines familles.

Cette année, il est donc envisagé de faire une liste unique de matériels demandés par l'Education nationale, avec un minimum de fournitures. Un groupe de réflexion se tiendra le 19 juin, la liste sera ensuite transmise et affichée dans les plus brefs délais.

Enfin, en ce qui concerne les travaux à faire dans les classes, quelques-uns, dont la liste sera fournie aux employés communaux, seront réalisés durant les vacances scolaires.



# LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (LDE)

Un accueil de loisirs pour vos enfants sera assuré durant l'été par La Ligue De l'Enseignement.

Voici les dates durant lesquelles l'accueil est ouvert :

Du **6** au **31** juillet

Du **17** au **31** août

Vous pouvez inscrire vos enfants, avoir accès à des informations et documents, faire une demande d'inscription ou de modification pour les différents accueils (accueil de loisirs, accueil périscolaire, restauration).

<http://lde94.portail-defi.net>

## TRIBUNE LIBRE

### GROUPE DE L'OPPOSITION

#### LISTE *Unis, le ❤️ de Penchard bat plus fort*

Un premier mot de **REMERCIEMENTS** à toutes celles et ceux qui sont venus voter le 15 mars 2020, et nous ont apporté leur soutien. **Notre liste a obtenu 40% des suffrages, le mode de scrutin nous attribuant 3 sièges sur les 15.**

Les têtes de la liste majoritaire Penchard Avenir accèdent aux responsabilités faisant valoir 6 ans d'expérience dans l'opposition et une certaine éthique...

Le 25 mai 2020, premier conseil municipal : Séance d'installation qui avait pour objet l'élection du Maire et de ses Adjointes, dont nous restons en attente de la communication du procès-verbal d'installation légalisé par le Préfet.

Le 11 juin 2020, second conseil municipal : Nous avons travaillé les projets de délibérations, dès réception de la convocation. Nous avons transmis nos remarques et observations afin d'apporter certaines corrections techniques et juridiques, ayant été prises en compte dans les documents remis sur table lors du conseil.

**Nous avons voté CONTRE une augmentation de 20% des indemnités des élus (de 49.000€ réalisé en 2019 à 60.700€ prévisionnel en 2021),** rien n'obligeant à répartir entièrement l'enveloppe globale légale, et souhaitant savoir comment cette hausse serait compensée dans le budget communal ou sur notre imposition. M. le Maire a répondu agressivement qu'il ne s'agissait pas de débattre sur le budget. Il ajouta que dans la mesure où nous continuerions d'intervenir de cette façon, il reviendrait sur son intention d'associer l'opposition dans les projets de la municipalité. Nous resterons mobilisés, disponibles et vigilants pour faire valoir les intérêts des penchardais et sauvegarder la pérennité des moyens de la commune.

Vous pouvez nous écrire à : [camille.benard@penchard.team](mailto:camille.benard@penchard.team)

Sincèrement,

Camille **BENARD**, Stéphane **BOURGEOIS** et Hélène **NOURRY**.

## MAJORITÉ MUNICIPALE AU SUJET DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Lors du Conseil Municipal d'installation, a été soumise au Conseil, le vote de l'indemnité des élus. Ainsi, a-t-il été voté une indemnité brute de 1914,75 € pour le Maire, une indemnité brute de 734,71 € pour chacun des 4 adjoints et une indemnité brute de 233,36 € pour le délégué à la communication.

Le législateur ayant souhaité renforcer le statut de l'élu local, la loi n° 2019-1461 dite «*Engagement et proximité*» du 27 décembre 2019 a prévu une revalorisation des indemnités des maires et adjoints des petites communes, à hauteur de 50% pour les communes de moins de 500 habitants, de 30% pour celles comprises entre 500 et 999 habitants, de 20% pour celles comprises entre 1.000 et 3.499 habitants.

Cette augmentation prévue par la loi s'applique à toutes les communes concernées et il ne pouvait y être dérogé que par délibération spéciale.

A Penchard, sans que cela ne remette en cause notre éthique et comme l'équipe précédente l'a d'ailleurs toujours fait, il a été prévu que les indemnités du Maire et des adjoints seraient fixées selon les dispositions légales.

Les indemnités viennent compenser le travail et le temps passé par les élus à servir leurs concitoyens. Elles ne sont en rien sur-estimées au regard de l'investissement que nous fournissons pour servir au mieux les Penchardais.

Afin d'éviter toute fantasmagorie et toute désinformation, nous entendons préciser que cette revalorisation des indemnités n'engendrera **aucune augmentation des impôts** des Penchardais. Elle n'aura aucun impact sur le budget 2020 puisqu'elle sera largement compensée par les économies effectuées du fait de l'absence de secrétaire de mairie depuis le mois de mars 2020 que les élus ont palliée en passant leur journée et parfois leur nuit à la mairie, ces derniers temps.

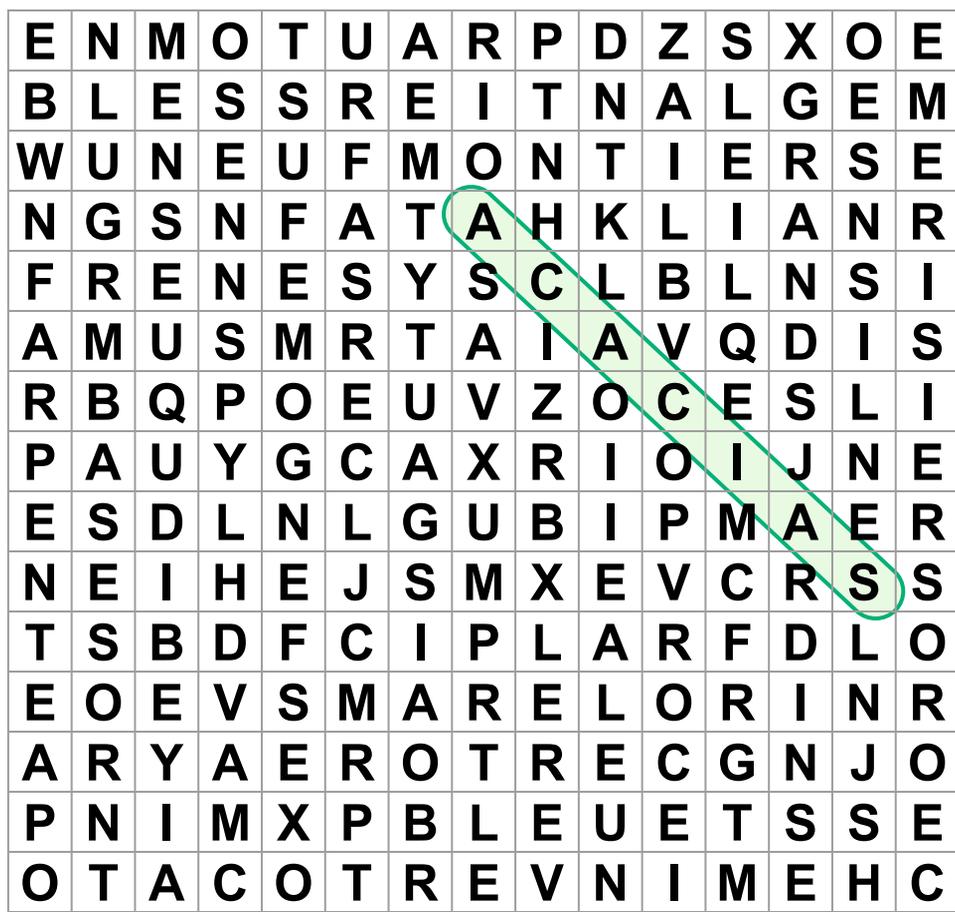
Même si l'heure n'est pas à l'élaboration du budget 2021, on peut déjà prévoir que cette revalorisation sera compensée par les économies que nous entendons faire en renégociant, comme cela n'a jamais été fait, les différents contrats en cours.

Fidèles à nos engagements, nous veillerons à une gestion maîtrisée des dépenses et à faire une bonne et saine utilisation des deniers des Penchardais !

Géraldine DUPARAY  
1ère adjointe en charge des  
finances de la commune

Les textes transmis sont repris dans leur intégralité et à l'identique :  
leurs contenus engagent la responsabilité de leurs auteurs

Saurez-vous retrouver les noms des rues de Penchard ?



Mots mêlés :

ACACIAS

ARPENT

AUTOMNE

BLEUETS

CHEMINVERT

DUQUESNE

EGLANTIERS

EGLISE

FRENES

GRANDSJARDINS

MARELORIN

MEAUX

MERISIERS

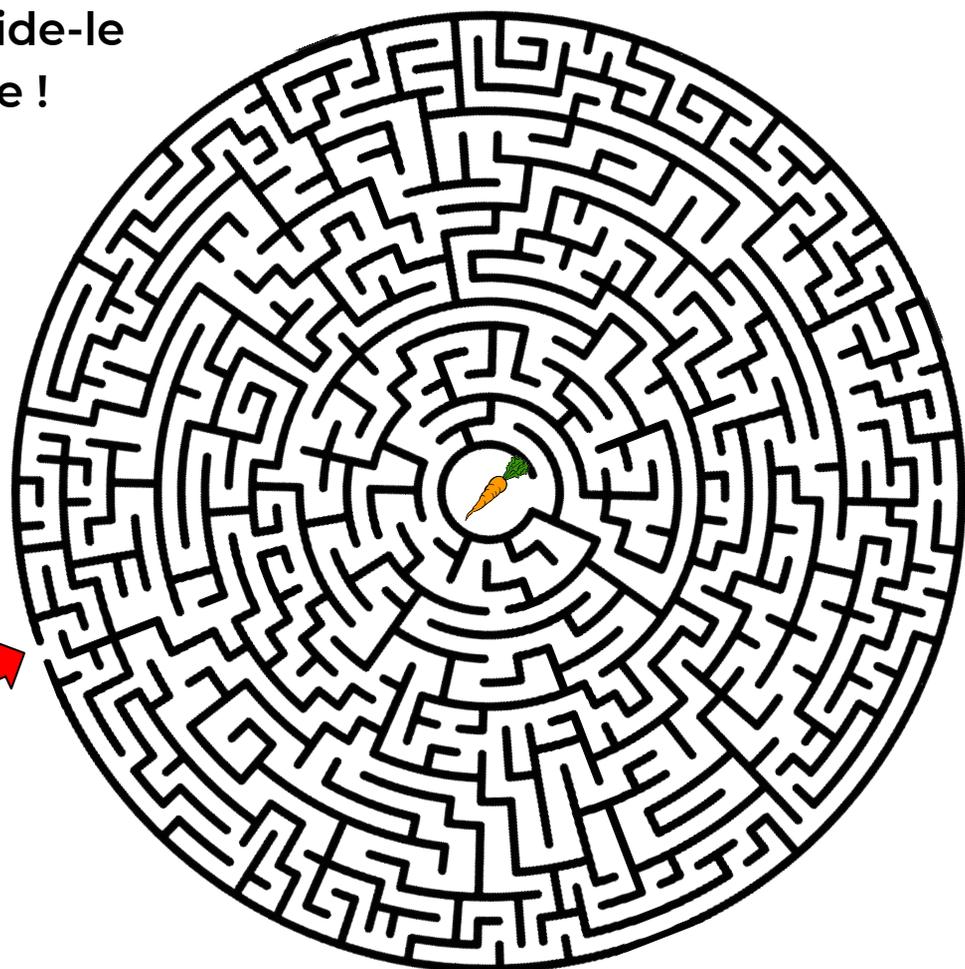
NEUFMONTIERS

PREDELAVILLE

SENLIS

TACOT

Colorie le lapin et aide-le à retrouver sa carotte !





L'ÉTÉ, ON SE RAFRAÎCHIT !

Recette par Christine SIEVERT-PERE

## Glace au nougat

### Les ingrédients :



**5** oeufs



**250 g** de sucre en poudre



**40 cl** de crème fraîche



**125 g** d'amandes effilées

Vous pouvez aussi ajouter : Pistaches (non salées), abricots secs, raisins secs, etc. selon vos goûts et vos envies.

### Préparation :

Séparer les blancs des jaunes.

Faire caraméliser 125 g de sucre, 125 g d'amandes effilées et un demi verre d'eau.

Garder en attente et faire refroidir.

Battre les blancs en neige, y ajouter 125 g de sucre.

Ajouter délicatement 40 cl de crème fraîche aux blancs en neige.

Concasser, effriter les amandes caramélisées en petits morceaux, du bout des doigts

Mélanger le tout, verser dans un moule à cake et mettre au congélateur.

Vous pouvez aussi utiliser des verrines ou ramequins individuels.

Bonne dégustation !



## MAIRIE DE PENCHARD

📍 1 place de la mairie  
77124 PENCHARD

### 🕒 Horaires d'ouverture

Les **lundi** et **vendredi** :  
10h-12h / 14h-19h  
Les **mardi** et **jeudi** :  
10h-12h / 14h-17h  
**Mercredi** :  
Fermé  
**Samedi** (*permanence des élus*) :  
9h-12h

### 📞 Contact

01 64 34 10 86

✉ mairie@penchard.fr

🌐 www.penchard.fr

📱 @penchard.mairie

📷 @penchard.mairie

## EGLISE DE PENCHARD

Baptême, mariage, obsèques :

Père André DUMORTIER

📞 06 32 06 71 51

✉ dumortier.ad@free.fr

## 📅 AGENDA

### PIQUE-NIQUE RÉPUBLICAIN

Mardi 14 juillet 2020

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 19 septembre 2020

### BROCANTE ALORS

Dimanche 20 septembre 2020

### NOCTAMBULE

Samedi 5 décembre 2020

## 🏥 PHARMACIE

Dimanche, jours fériés et la nuit

Pharmacie de garde (*Jour*)

Pharmacie d'urgence (*Nuit*)

### Trouver votre pharmacie :

[www.monpharmacien-idf.fr](http://www.monpharmacien-idf.fr)

Ou contactez le 118 918

Dans tous les départements d'Île de France, hors Paris, la réglementation impose de **contacter la gendarmerie** ou le **commissariat** de la zone recherchée pour obtenir les coordonnées de la pharmacie de nuit.

## 👶 NAISSANCES

KEMAJOU ONINIFOU MOU Chris

*né le 5 avril 2020*

GULUSI Dimaria Fabritio

*née le 12 avril 2020*

## ✝ DÉCÈS

KLIMCZYK Jean

*décédé le 10 mars 2020*

THIERIOT Patricia

*décédée le 1<sup>er</sup> avril 2020*

POINTEL Ghislaine

*décédée le 24 mai 2020*

## Dates des passages de la balayeuse à Penchard

Mercredi 29 juillet 2020  
Mercredi 26 août 2020  
Mercredi 23 septembre 2020  
Mercredi 21 octobre 2020  
Mercredi 18 novembre 2020  
Mardi 16 décembre 2020

## Dates des ramassages des encombrants cet été

Mercredi 15 juillet 2020  
Mercredi 29 juillet 2020  
Mercredi 12 août 2020  
Mercredi 26 août 2020

## 📞 NUMÉROS UTILES

Commissariat (Meaux) :  
Avenue Salvador Allende  
**01 60 23 32 17**

Gendarmerie (Meaux) :  
3 rue Noéfort  
**01 64 34 08 90**

SOS Femmes (Meaux) :  
**01 60 09 27 99**

Hôpital (Meaux) :  
6-8 rue Saint-Fiacre  
**01 64 35 38 38**

Enfants en danger :	<b>119</b>
Urgence sociale :	<b>115</b>
Urgence (EU) :	<b>112</b>
Pompiers :	<b>18</b>
Police :	<b>17</b>
Samu :	<b>15</b>

Journal d'information municipal trimestriel et gratuit

**Editeur :** Commune de Penchard,  
1 place de la mairie - 77124 PENCHARD

**Responsable de la publication :** M. le Maire de Penchard

**Conception :** Jérémy BARDEAU ; Jérôme QUELLIER

**Rédaction, photos :** Vos élus municipaux (sauf signés ou mention en marge).

**Dépôt légal à parution :** Bibliothèque Nationale de France

**Tirages :** 500

**Impression :** Le Magasin Du Print (Neuilly Sur Marne - 93)

**Distribution :** Vos élus municipaux

### Vous souhaitez publier ?

Vous souhaitez partager une idée, une expérience, un savoir-faire ou encore proposer vos talents de reporter/journaliste, le journal "Le Petit Penchardais" est à la disposition de tous les penchardais.

Pour une publication dans le prochain numéro, merci de transmettre votre demande par email à l'adresse suivante : [mairie@penchard.fr](mailto:mairie@penchard.fr)

